

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_053

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DÉTERMINATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales font connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les taux d'imposition pour l'année 2025 resteraient inchangés.

Pour la commune déléguée de VARS, le produit fiscal attendu des taxes directes locales serait ainsi :

	Bases d'imposition. Prévisionnelle 2025	taux votés	Produits correspondant
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	2 405 000	44.69	1 074 795 €
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	121 100	51.33	62 161 €
<i>Taxe d'habitation (résidences secondaires)</i>	105 200	15.45	16 253 €
<i>CFE</i>	87 800	22.21	19 500 €
Total			1 172 709 €

Pour la commune déléguée de MONTIGNAC-CHARENTE, le produit fiscal attendu des taxes directes locales serait ainsi :

	Bases d'imposition. Prévisionnelle 2025	taux votés	Produits correspondant
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	709 800	49.67	352 558 €
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	34 300	58.66	20 120 €
<i>Taxe d'habitation (résidences secondaires)</i>	128 900	18.65	24 040 €
<i>CFE</i>	55 300	20.28	11 215 €
Total			407 933 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc



publiée le : **16 AVR. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_54

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - LA BOIXE 2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune LA BOIXE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LA BOIXE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 7 892 544

En dépenses à la somme de : 7 892 544

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 225 075,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 493 600
014	Atténuations de produits	112 101
023	Virement à la section d'investissement	1 800 000
042	Section à section	8 036,91
65	Autres charges de gestion courante	316 994,46
66	Charges financières	12 003
67	Charges spécifiques	500
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 968 311

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 606 038,78

013	Atténuations de charges	7 000
042	Section à section	35 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	140 230,22
73	Impôts et taxes	155 000
731	Fiscalité locale	1 612 586
74	Dotations et participations	1 272 981
75	Autres produits de gestion courante	130 045
76	Produits financiers	8 380
77	Produits spécifiques	1 000
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 968 311

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	2 514 470,92
001	Solde d'exécution section investissement	148 616,24
041	Opérations patrimoniales	233 045,84
14	Remparts du Donjon - Sécurisation et Aménagement	25 000
15	AMENAGEMENT PARKING 20 AVENUE DES AVENEAUX	3 100
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 924 233

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	882 150,25
001	Solde d'exécution section d'investissement	0
021	Virement de la section de fonctionnement	1 800 000
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000
040	Section à section	8 036,91
041	Opérations patrimoniales	233 045,84
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 924 233

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc

publiée le :1.7 AVR. 2025.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_055

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET HAMEAU
RÉSIDENCE(761)**

Le budget qui a été présenté par chapitre peut être résumé comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	234 000,00	187 057,52
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 46 942,48
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		234 000,00	234 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	537 061,85	98 201,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 438 860,85
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		537 061,85	537 061,85
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		771 061,85	771 061,85

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 arrêté comme ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc



16 AVR. 2025

publiée le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_056

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 BAR RESTAURANT (762)

Le budget qui a été présenté par chapitre peut être résumé comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	24 205,00	41 114,17
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 16 909,17	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	41 114,17	41 114,17
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	55 490,69	3 610,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 51 880,69
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	55 490,69	55 490,69
	TOTAL DU BUDGET (4)	96 604,86	96 604,86

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 arrêté comme ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc



publiée le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_057

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 TRANSPORT SCOLAIRE (763)

Le budget qui a été présenté par chapitre peut être résumé comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	42 181,67	26 392,02
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 15 789,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		42 181,67	42 181,67
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	60 900,03	6 766,67
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 54 133,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		60 900,03	60 900,03
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		103 081,70	103 081,70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 arrêté comme ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc

publiée le : 16 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_058

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 CCAS (764)

Le budget qui a été présenté par chapitre peut être résumé comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 000,00	3 237,44
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 762,56
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 000,00	4 000,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 039,61	2 387,44
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 652,17
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	9 039,61	9 039,61
	TOTAL DU BUDGET (4)	13 039,61	13 039,61

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 arrêté comme ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc



publiée le : **16 AVR. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_059

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ADHÉSION AUX DIVERS ORGANISMES - RÉSEAU ADERE

U.N.ADERE est un réseau d'achat partagé de l'union nationale ADERE. C'est une centrale de référencement associative dédiée aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, elle existe depuis 1991. Les mairies, par leurs actions peuvent y adhérer.

Cette centrale négocie les conditions d'achat pour ses adhérents (+ 6500) leur permettant de bénéficier réductions (en moyenne 25% grâce à des tarifs négociés sur plus de 80 gammes de produits et services).

L'adhésion annuelle est de 50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à l'association ADERE
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents
- d'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 50 euros .

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc



16 AVR. 2025

publiée le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_060

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AUTORISATION DE CESSION PARCELLE ZH 310

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle ZH 310 d'une superficie de 22 257 m² située ZA du Champs de La Foire à VARS, nouvellement numérotée ZH 338 d'une superficie de 7 664 m² correspondant à de la voirie, ZH 339 d'une superficie de 2 204 m² destinée à la cession en vue de l'implantation d'une station-service, et ZH 340 d'une superficie de 12 249 m² destinée à la cession en vue de la création d'un lotissement.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 29/11/2023,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal la cession des parcelles ZH 339 et ZH 340 aux montants suivants, hors frais de mutation et frais de notaire en sus à la charge des acquéreurs :

- ZH 339 : 32 000€ soit 14.52€/m²,
- ZH 340 : 171 000€ soit 13.96€/m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent :

- la cession des parcelles cadastrées ZH 339 d'une superficie de 2204 m² pour un montant de 32 000 € et ZH 340 d'une superficie de 12 249 m² pour un montant de 171 000€ ;
- Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ces ventes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc



publiée le :1.6. AVR. 2025.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_061

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VERSEMENT INDEMNITÉ SUITE À RENONCIATION PETITE UNITÉ DE VIE

Par délibération du 12 septembre 2024, le conseil municipal n'a pas validé la reprise de la Petite Unité de Vie de Genac. Aussi, il convient de procéder au versement de 12 000 € en faveur Monsieur et Madame DELUSSEAU (La Touche - 16170 GENAC-BIGNAC). Ce montant est prévu dans le compromis de vente signé le 04 février 2022.

Ces crédits seront prélevés sur le budget du Hameau Rossignol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement de 12 000 € à Monsieur et Madame DELUSSEAU et à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc



16 AVR. 2025

publiée le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_062

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ADHÉSION RÉVOCABLE À L'ASSURANCE CHOMAGE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS
--

Monsieur le Maire expose que la réglementation prévoit qu'un employeur public peut adhérer au régime d'assurance chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires et y contribuer au même titre qu'un employeur de droit privé. Cette adhésion révoquée est conclue par contrat pour une durée de 6 ans reconductibles, signé entre l'employeur et l'Urssaf, pour le compte de l'Unedic.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à l'URSSAF une demande d'adhésion révoquant au régime d'assurance chômage pour ses agents contractuels.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc



16 AVR. 2025

publiée le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens
LA BOIXE

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération N° 2025_DE_063

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	26	31
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CHABAUTY James, CAMY Bruno, LASBUGUES Elisabeth, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, ROUMAGNE Magalie, PENAUD André, BARREAUX Bernadette, RAINETEAU Jean, BLET Richard, BOUSSETON Béatrice, BRICAULT Charles, CAMUZET Stéphanie, FABRE Michelle, FARQUE Christian, GARCIA Francis, GIN Anne-Marie, GIVELET Martine, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PINAUD Laurence, SAVIN Véronique, SILVESTRE Sandra

Représentés : BEAULIEU Damien représenté par POTEL Maryse, CORINI Milène représentée par FABRE Michelle, GUERRY Coralie représentée par CAMY Bruno, MAHÉ Jacques représenté par DE LUSTRAC Jean-Marc, MIOCIC Isabelle représentée par BRICAULT Charles

Absents et Excusés : ALLEAU Patrick, HUET Gérard

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AVIS SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2025-2034 DU BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE NON DOMANIALE (SBCP)

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;
Vu la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0 ;
Vu le dossier d'enquête publique préalable par arrêté du 9 janvier 2025 ;

Considérant le courrier de la Préfecture de la Charente du 9 janvier 2025, demandant l'avis de la commune sur le programme pluriannuel des gestion 2025-2034 du bassin versant de La Charente non domaniale porté par le Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP) ;

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Préfecture de La Charente a

sollicité la commune sur le programme pluriannuel des gestion 2025-2034 du bassin versant de la Charente non domaniale porté par le Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP).

Afin d'améliorer l'état des milieux aquatiques et de la ressource en eaux, conformément aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau, le SBCP souhaite mettre en place un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) sur l'axe Charente non domaniale. Le PPG définit, pour un territoire donné, les moyens et les actions à entreprendre pour la gestion des milieux aquatiques et leur biodiversité, en tenant compte du contexte de changement climatique et des questions de prévention des inondations. Il est conçu avec une approche intégrée du territoire et de ses usages. Le PPG a pour but d'assurer une gestion efficace et raisonnée du réseau hydrographique. Il vise également à obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux sur le territoire. L'objectif final est d'améliorer la qualité des milieux aquatiques dans le cadre de l'intérêt général.

Pour se faire, un PPG se décompose en 3 phases principales :

- Phase 1 : État des lieux et diagnostic du territoire,
- Phase 2 : Hiérarchisation des enjeux définis et définition des objectifs à atteindre,
- Phase 3 : Élaboration du plan d'actions et de sa programmation. Le présent document constitue la Déclaration d'Intérêt Général du Plan Pluriannuel de Gestion de la Charente non Domaniale et finalise ainsi la Phase 3. Cette opération est par ailleurs soumise à déclaration au titre de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau. Cette procédure permettra au Syndicat d'investir des fonds publics sur des parcelles privées, sur l'ensemble de son territoire, tout en garantissant une sécurité juridique au Syndicat et aux propriétaires.

Les actions réalisées par le syndicat dans le cadre de son PPG correspondent à des actions d'entretien et de restauration de cours d'eau menées sur une période de 10 ans. La durée de la DIG sera donc de 5 ans renouvelable une fois tacitement, avec un bilan à mi-parcours, afin de correspondre aux 10 ans du plan de gestion.

Les actions, au nombre de 31, sont transversales et répondent à plusieurs enjeux. Elles seront menées à des échelles différentes :

- actions sur tout le territoire qui seront menées auprès de l'ensemble des communes et qui ne seront pas limitées à des secteurs spécifiques ;
- actions ponctuelles qui correspondent à des actions qui seront réalisées lorsqu'un besoin non identifié durant la phase du diagnostic se fait sentir durant la durée du programme ;
- actions spécifiques qui se réaliseront sur des tronçons de cours d'eau clairement définis. Elles répondront à des problématiques identifiées lors du diagnostic.

Les communes concernées par le projet sont :

Aigre, Ambérac, Aunac-sur-Charente, Aussac-Vadalle, Barro, Bioussac, Cellettes, Chenon, Condac, Coulonges, Courcôme, Couture, Fontenille, Fouqueure, Genac-Bignac, Juillé, La Boixe, La Chapelle, La Faye, Les Adjots, Lichères, Ligné, Lonnes, Luxé, Maine-de-Boixe, Mansles-les-Fontaines, Marcillac-Lanville, Mouton, Nanclars, Nanteuil-en-Vallée, Poursac, Puyréaux, Rouillac, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac, Saint-Georges, Saint-Gourson, Saint-Groux, Salle-de-Villefagnan, Taizé-Aizie, Tusson, Verteuil-sur-Charente, Vervant, Villejoubert, Villognon, Vauharte et Xambes.

L'enquête publique a eu lieu du 18 février 2025 à 9h30 au 24 mars 2025 à 12h30.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre son avis sur le PPG par délibération.

Le dossier complet est téléchargeable sur :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Mansle-les-Fontaines/1-PPG-bassin-versant-de-la-Charente-non-domaniale-SBCP-dossier-d-enquete>

Ainsi, après avoir consulté le programme, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2025-2034 du bassin versant de la Charente non domaniale porté par la Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP),
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire
DE LUSTRAC Jean-Marc



publiée le :16 AVR. 2025.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État